

# RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Voirie

Sécurité

Ouvrages  
d'art

Aux services des  
communes



AGENCE  
TECHNIQUE  
DÉPARTEMENTALE

41



<b>Le mot du Président .....</b>	<b>2</b>
<b>Les domaines et missions .....</b>	<b>3</b>
<b>La gouvernance.....</b>	<b>5</b>
<i>L'assemblée générale</i>	
<i>Le conseil d'administration</i>	
<b>Les adhérents .....</b>	<b>14</b>
<i>L'évolution des adhésions</i>	
<i>Répartition par strate et arrondissement</i>	
<b>Le personnel et l'équipe .....</b>	<b>16</b>
<i>Mouvements de personnel</i>	
<i>Mise à disposition de moyens et de prestations de service</i>	
<i>Formation du personnel</i>	
<b>Le bilan d'activités .....</b>	<b>18</b>
<i>Les partenaires</i>	
<i>Articles de presses</i>	
<i>Les dossiers techniques</i>	
<i>Les réalisations</i>	
<b>Le bilan financier .....</b>	<b>34</b>
<i>Le compte administratif 2023</i>	

## Le mot du Président



*Je remercie les membres du conseil d'administration pour leur confiance suite à mon élection à la présidence de l'ATD le 11 décembre dernier. Je tiens également à remercier Bernard PILLEFER pour son investissement depuis la création de l'Agence Technique Départementale qui intervient depuis maintenant près de 10 ans en soutien auprès des communes adhérentes. Son expérience en tant qu'élu local et sa volonté de proposer une ingénierie en matière de voirie ont permis d'apporter un soutien aux collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.*

*Aux côtés de Bernard PILLEFER depuis la création de l'agence, je souhaite inscrire mon action dans la continuité en développant l'accompagnement des communes dans la complexité de leurs projets. Le présent rapport d'activités met en avant les nombreux dossiers pour lesquels l'équipe de l'ATD a apporté son écoute et son expertise dans le domaine de la voirie. Fort de cette expérience, je souhaite engager en 2024 une réflexion avec les adhérents afin d'identifier les domaines de compétences pour lesquels un besoin d'accompagnement ou d'expertise pourraient être mis en place.*

*Un questionnaire, adressé à l'ensemble des communes adhérentes, permettra de cibler vos besoins dans différents champs d'intervention potentiels. Sur la base des résultats obtenus, je m'attacherai à évaluer les modalités de mise en œuvre et moyens nécessaires afin de répondre à vos préoccupations en m'appuyant notamment sur l'expérience du réseau National des Agences Techniques Départementales.*

*Cette démarche s'inscrira avec la volonté d'aider les élus locaux dans la gestion et la mise en œuvre de leurs projets dans le respect des domaines d'interventions des structures partenaires et en articulation avec les prestataires privés.*

**Le Président**

**Philippe MERCIER**

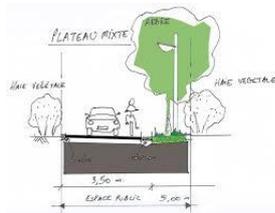
## DOMAINES ET MISSIONS



### Les Domaines

L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher intervient sur les domaines d'activité suivants :

- **la voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée,
- **la sécurité et l'aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics.



Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les quatre possibilités suivantes :

- un diagnostic de sécurité localisé,
- un pré-diagnostic de voirie,
- la production du dossier technique pour une demande de Dotation, de Solidarité Rurale (DSR),
- une visite d'évaluation sur 2 ouvrages d'art.

Gratuit



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'agence met également à disposition de ses adhérents, sur demande, des modèles à jour de documents types pour la rédaction :

- des permissions de voirie
- des arrêtés de circulation
- des arrêtés d'alignement



## Les Missions

Par ailleurs, l'ATD41 propose toujours des **prestations payantes** de trois types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** :



- dans la définition du besoin et l'élaboration du programme,
- dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux,
- dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.

- Les missions de **Maîtrise d'Œuvre** études de petits projets (**MOE**) :

- de voirie,
- d'aménagement d'espaces publics attenants,
- d'aménagement de sécurité,
- d'assainissement routier,
- d'ouvrage d'art.



- Les missions d'**Assistance technique à Maitrise d'Œuvre (AMOE)** en phase travaux pour des petits travaux d'entretien de voirie.
  - contrôle en phase chantier,
  - assistance lors de la réception des travaux.



## LA GOUVERNANCE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



### L'Assemblée Générale

Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (176 communes en fin d'année 2023), auxquels s'ajoutent 15 conseillers départementaux désignés par leurs pairs.

En 2023, a eu lieu une Assemblée générale ordinaires (respectivement **le 06 juin** ) au cours de laquelle diverses décisions ont été adoptées :

- Obligations en termes de budget (budgets primitif et supplémentaire, ),
- Information des membres sur des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services.

Le thème choisi par le Conseil d'administration a été exposé lors de cette assemblée

## Les aménagements de sécurité en agglomération



## Le conseil d'administration



Il est constitué de **21 membres** issus respectivement du collège des Conseillers départementaux (7) et de celui des communes et EPCI (14), sous **la Présidence de M. Philippe MERCIER élu le 11 décembre 2023 et la Vice-présidence de Mme Catherine LHERITIER**

En l'absence depuis 2017 d'EPCI membre, le poste dédié spécifiquement à cette catégorie d'adhérents est donc toujours vacant.

Monsieur **Laurent Allanic** est vice-président pour le collège des communes et EPCI.

## La Présidence



Président  
Philippe MERCIER



1<sup>re</sup> Vice-présidente  
Catherine LHERITIER



Vice-président  
Laurent ALLANIC

## Collège des conseillers départementaux



Virginie VERNERET



Pascal HUGUET



Maryse PERSILLARD



Geneviève REPINCAÏ



Michel CONTOUR

## Collège des communes et EPCI



Laurent Allanic



Philippe Bellanger



Alain Brunet



Dominique Dhuy



Alain Duchalais



François d'Espinay-Saint-Luc



Philippe Guettard



Patrick Marreau



Christophe Monier



Pierre Salon



Philippe Agulhon



EPCI

Suite à l'élection de M. Philippe MERCIER et à la démission de M. Benoit GENAY en tant que représentant de l'ATD il sera nécessaire de procéder à l'élection en 2024 de deux ou un nouveau membre, un représentant les communes de – de 1000 habitants pour l'arrondissement de Vendôme (à voir) et un représentant les communes de – de 1000 habitants pour l'arrondissement de Blois

En 2023, ont eu lieu **deux Conseils d'Administration**, respectivement les :

- 28 mars
- 11 décembre

au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 :

- **Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P pour les chargés d'études**

**Principe de transposition du régime indemnitaire vers le RIFSEEP**

**Régime indemnitaire précédent transposé en IFSE**

Neutralité pour les agents en place avec intégration RI 900  
Préserver des marges de manœuvre pour l'évolution des agents en poste et les futurs recrutements

**Institution d'une part variable en complément de l'enveloppe actuelle**

2 techniciens+1 administrative concernés

Pour récompenser (ou non) la manière de servir et l'investissement des agents



- **L'approbation du rapport d'activité 2022.**



## • Élection du Président de l'ATD41

Suite à la démission de M. Bernard PILLEFER, une nouvelle élection a été organisée pour choisir le nouveau Président de l'Agence Technique Départementale. M. Mercier, ayant été désigné comme remplaçant de M. Bernard PILLEFER au sein de l'ATD41 lors de la commission permanente du 16 novembre 2023, a été élu à l'unanimité le 11 décembre 2023 pour occuper le poste de Président au sein de l'Agence Technique Départementale.



## Monsieur Philippe MERCIER, Président de l'Agence Technique Départementale

FÉLICITATIONS !



*Bienvenue*

- **Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 et du règlement budgétaire et financier**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local et doit être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

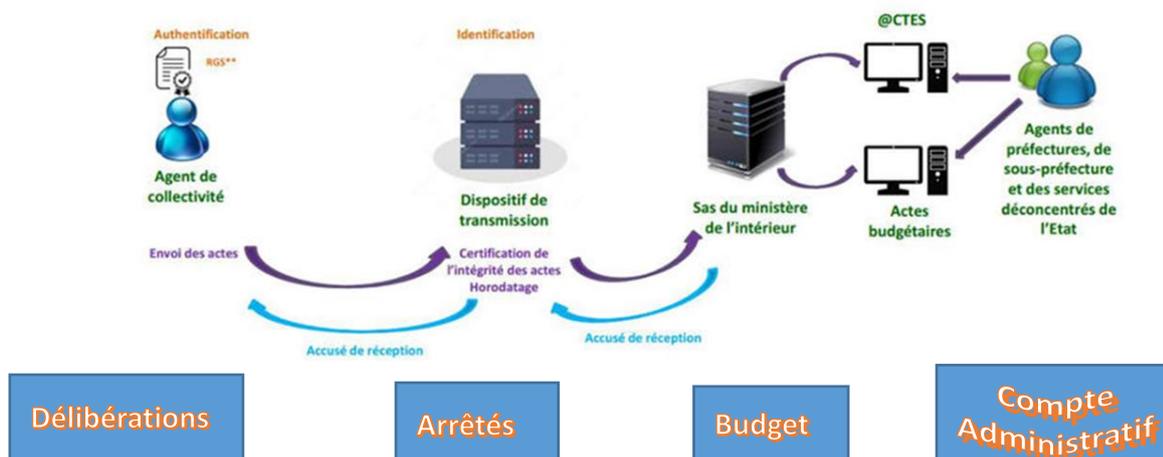


Ce référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

- **Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Dématérialisation et transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire : le programme « @ctes »

C'est une occasion de simplifier le travail des élus et du personnel administratif des collectivités territoriales mais aussi d'accélérer et de sécuriser le caractère exécutoire des actes par la réception quasi instantanée, sous forme dématérialisée, de l'accusé de réception.



## • Mise en œuvre des lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent l'une des innovations de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Chaque administration doit édicter ses propres LDG, qui vont déterminer sa stratégie pluriannuelle des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de promotion.

L'assistance du centre de gestion a été sollicitée pour accompagner l'ATD dans la mise en place du dispositif.



## • Modification de la prise en charge des coûts liés au télétravail

Suite au Décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats

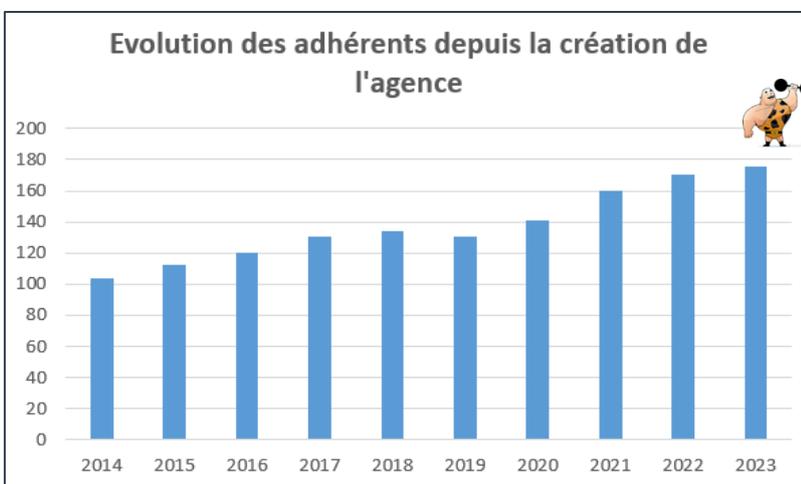
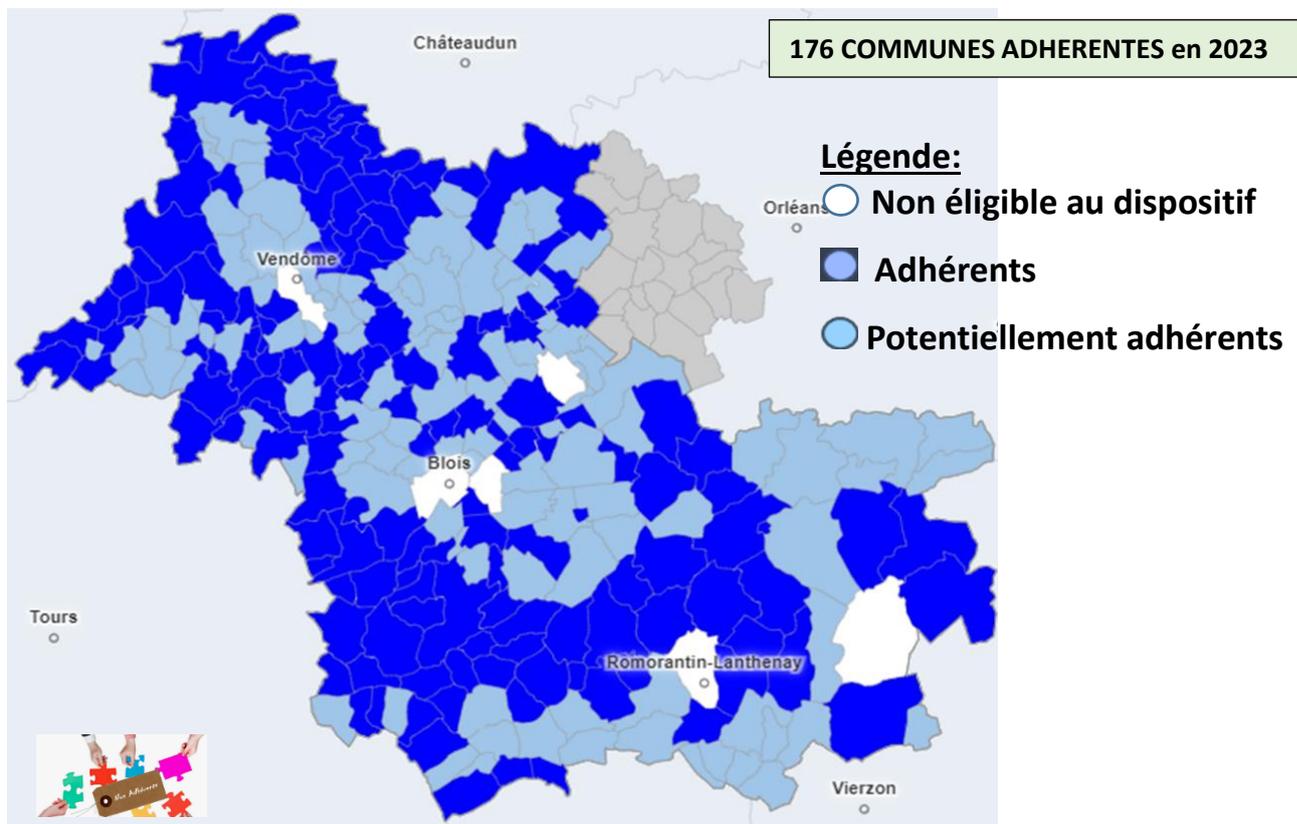
Le montant forfaitaire et journalier a été actualisé à 2,88 euros par jour de télétravail (auparavant 2,50€) dans la limite de 150 euros par an pour l'ATD41



## LES ADHERENTS

### L'évolution des adhésions

Compte tenu des critères d'éligibilité figurant dans les statuts de la structure, **285 communes ou communes déléguées sur les 291** du département et la totalité des **12 EPCI** du département peuvent adhérer à l'ATD41.



Le nombre de communes ou communes déléguées adhérentes est passé de 160 fin 2021 et 170 fin 2022 et 176 fin 2023; cela représente 61.17 % des communes ou communes déléguées éligibles au dispositif sur le nouveau périmètre - voir carte ci-dessus) mais toujours **pas d'EPCI**.

## Répartition par strate et arrondissement

*Communes et communes déléguées de 0 à 2000 habitants*



*Communes et communes déléguées de 2000 à 5000 habitants*



## LE PERSONNEL ET L'ÉQUIPE

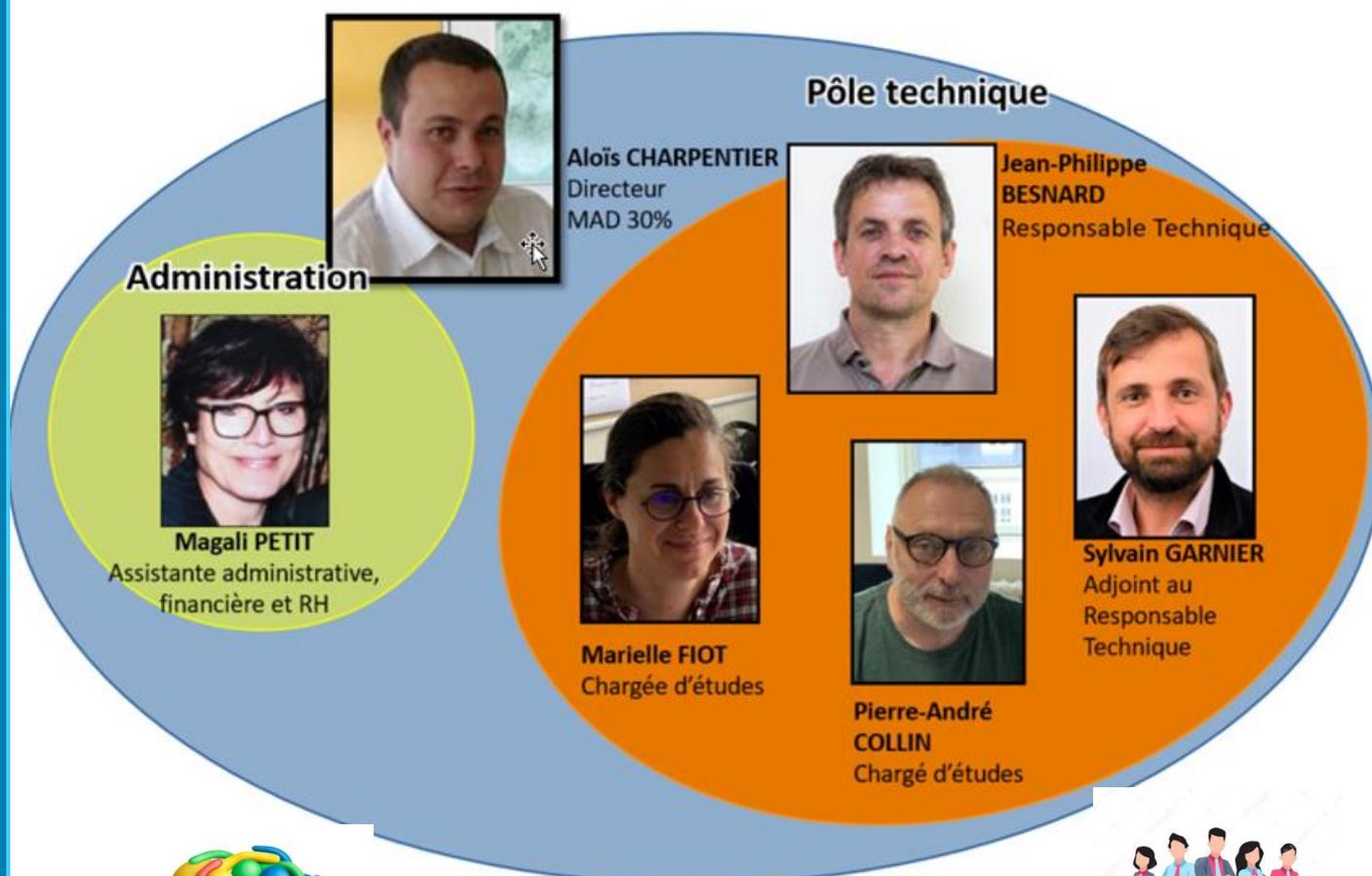
### Mouvements de personnel

**Sylvain GARNIER** est venu renforcer l'équipe technique depuis le 23 octobre 2023.

Départ de Monsieur Marc PETRIKOVA le 13 juin 2023 qui était mis à disposition par le conseil départemental

Afin de palier au départ de Juliette BOUTRY, **Jean- Philippe BESNARD** a été promu responsable Technique le 01 janvier 2023.

Le Directeur est en mise à disposition du Département à hauteur de 0.3 ETP, et un technicien également en mise à disposition à la hauteur de 100%, les autres postes (4 ETP) sont propres à l'ATD.



## PRESENTATION DE L'ADJOINT AU RESPONSABLE TECHNIQUE DE L'AGENCE.

Le 1er janvier 2023, M. Jean-Philippe BESNARD a été promu Responsable Technique de l'ATD41. Afin de l'assister dans ses fonctions et de garantir la réactivité maximale de l'Agence, celle-ci a souhaité recruter un adjoint au responsable technique. M. Sylvain GARNIER, précédemment Responsable du pôle ingénierie à la Communauté de communes de l'Ernée, a rejoint l'équipe le 23 octobre 2023.



BIENVENUE  
DANS L'ÉQUIPE!

## Mise à disposition de moyens et de prestations de services

Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses engendrées par cette mise à disposition.

## Formation du personnel

Le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 13 journées de formation technique en 2023 auprès du CNFPT (notamment sur les thèmes de la réglementation sur les petits aménagements, les marchés publics et la surveillance des ouvrages d'art).

La chargée administrative et financière a bénéficié d'une journée de formation sur la nouvelle approche du logiciel budgétaire et comptable de comptabilité déployé par le Conseil Départemental.



## LE BILAN DES ACTIVITES

### Partenariats

Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité ...).

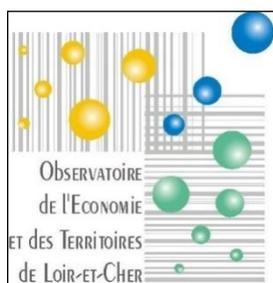
Il s'agit :



- du **CAUE** (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement), intervenant en requalification des espaces publics, souvent dans le cadre d'opérations "Cœur de Village", ou de problématiques liées à l'urbanisme.



- du **SIDELC** (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher). Les désordres créés par l'enfouissement des réseaux ou la réalisation d'éclairage public sont l'élément déclencheur pour une réfection de la voirie et de trottoirs, et l'occasion pour réaliser des aménagements de sécurité.



Par ailleurs, l'ATD41 a conventionné dès 2016 avec l'**Observatoire de l'Économie et des Territoires**, ce qui permet un accès privilégié au WebSIG, outil supplémentaire dans le cadre de l'établissement des dossiers de l'ATD.



Enfin, tous les dossiers concernant des aménagements sur routes départementales sont concertés avec les services de la Direction des Routes du Conseil départemental, en tant que gestionnaire, permettant ainsi avec certitude **la délivrance des permissions de voirie** nécessaires à la réalisation ultérieure des travaux.



LA RÉPUBLIQUE  
DU CENTRE

À LA UNE

VIE LOCALE

SPORTS

LOISIRS

ÉCONOMIE

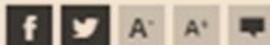


CENTRE  
FRANCE  
PUB.

## Beauce-la-Romaine

# La compétence eau transférée à la communauté de communes en 2026

Publié le 11/10/2023



+ S'ABONNER

LIRE LE JOURNAL

Le conseil municipal, présidé par le maire Bernard Espugna, s'est réuni à Verdes.

**Patrimoine.** Considérant la nécessité de restaurer trois monuments aux morts, sur trois communes déléguées (Membrailles, La Colombe et Verdes), et compte tenu des devis reçus, des demandes de subventions vont être transmises au Souvenir français et à l'ONAC.

Une demande de subvention sera également transmise à la Fondation pour la sauvegarde de l'art français pour sauver de clocher de l'église de Verdes. Montant estimé des travaux : 338.018 euros.

**Eau.** Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (Siaep) a été présenté et approuvé. Le prix de l'eau est de 2,02 euros le mètre cube au 1<sup>er</sup> janvier 2023 contre 1,86 euro au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Parcelle.** Suivant l'étude établie par la ATD41, pour répondre à la nécessité de fluidifier les eaux pluviales avenue de Bretagne et au besoin de supprimer les parkings place du 8-Mai, il a été proposé d'acquérir une parcelle sise avenue de Bretagne, à Ouzouer-le-Marché. D'une superficie de 662 mètres carrés, le montant est estimé à 55.000 euros. Il a été décidé d'inscrire cette dépense au budget investissement 2024.

**Compétence.** La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale a prévu le transfert obligatoire des compétences communales « eau et assainissements » aux établissements publics de coopération intercommunale à la fiscalité propre. Le conseil a accepté ce transfert à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve du maintien du Siaep et d'une maîtrise du budget en fonctionnement et en investissement.

BEAUCE-LA-ROMAINE

CENTRE  
FRANCE  
PUB.

## LES + PARTAGÉS

1

**Faits divers** Mort de Maïve au Havre : piste accidentelle, bornage téléphonique, autopsie à venir... Ce que l'on sait de l'affaire

2

**Faits divers** Deux morts dans un grave accident entre une voiture et un poids lourd, à Villamblain

on parle de  
nous



La Ferté  
Saint Cyr.



## La Ferté-Saint-Cyr : la sécurisation des routes au cœur du conseil

**ABONNÉS** Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 07/06/2023 à 15:17 | Mis à jour le 07/06/2023 à 15:17



LA FERTÉ-SAINT-CYR

Le conseil municipal de La Ferté-Saint-Cyr a tenu une réunion le 30 mai 2023. Les points suivants ont été traités.

**Sénatoriales.** La commune devra élire trois titulaires et trois suppléants.

**Sécurisation des routes.** Tout un programme à mettre en œuvre, avant cela, une pré-étude est commencée avec l'Agence technique départementale 41 (ATD41). Des axes importants dirigent une circulation conséquente dont de nombreux poids lourds vers le village. La circulation piétonne et des cycles est à risque en regard du comportement de quelques chauffards. Les préconisations de l'ATD41 présentent un projet estimé à hauteur de 120.000 €. Le conseil a décidé de demander des devis aux professionnels et de revoir la copie en traitant une partie réalisable par le circuit des procédures habituelles permettant l'octroi de subventions. Une convention sera mise en place avec l'ATD41 pour suivre un projet.

**Fibre.** Val de Loire numérique a proposé à la commune, la mise en place d'une borne wifi. Le coût de maintenance se monte à 103 €. Le conseil ne donne pas suite.

**Recensement 2024.** La commune sera recensée en janvier prochain. L'Insee se rapproche de la Poste et de ses facteurs pour mettre en place ce nouveau dispositif, complétant le recensement informatisé. La mairie est en attente de précision.

**Cirque au village.** Un cirque a fait une demande pour présenter ses spectacles. Le conseil s'est remémoré des déconvenues importantes avec une compagnie, pour préserver la tranquillité de tous, la décision a été prise de refuser ce genre d'activité.

**Taille de platanes.** Route du Bonveau, des platanes seront coupés, la mairie attend des devis.

LA FERTÉ-SAINT-CYR COMMUNES





## Saint-Gervais-la-Forêt : plusieurs rues de la commune sécurisées

**ABONNÉS** Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 26/07/2023 à 14:54 | Mis à jour le 26/07/2023 à 14:54



SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Le conseil municipal de Saint-Gervais-la-Forêt s'est réuni lundi 24 juillet 2023 pour délibérer sur les dossiers suivants.

**Modification du règlement intérieur du Marché de Noël et du dossier d'inscription.** L'édition 2022 était gratuite pour les 52 exposants présents, mais l'édition 2023 sera payante, conformément à l'article L2125 du code général de la propriété des personnes publiques. Pour 2023, le prix de l'emplacement (deux tables) est fixé à douze euros. Les particuliers non-inscrits au RCS ne sont autorisés à participer aux ventes que deux fois par an au plus.

**Repas des aînés : tarif pour les conjoints de moins de 70 ans et des accompagnants.** Le repas annuel organisé dans le cadre de l'animation des aînés, offert par la municipalité aux personnes âgées de 70 ans et plus, aura lieu dimanche 21 janvier 2024. Le tarif pour les conjoints âgés de moins de 70 ans et celui des accompagnants (à raison d'une seule personne par convive) sera déterminé en fonction du coût de revient unitaire du repas.

**Halle aux Grains : convention spectacle Espace Jean-Claude-Deret.** Le spectacle *Nos Circollections* de la compagnie La Relative, proposé par le centre culturel du Blaisois, Scène nationale La Halle aux Grains à l'Espace Jean-Claude-Deret, se déroulera du lundi 23 au mercredi 25 octobre. Le partenariat établi avec le centre culturel du Blaisois permet de proposer un panel culturel plus large et diversifié aux habitants de la commune. Pour contractualiser cet engagement une convention sera établie.

**Désherbage des collections de la bibliothèque.** Pour que les collections proposées au public restent attractives, qu'elles répondent aux besoins des usagers et que les récentes acquisitions soient valorisées, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier : le désherbage. Il est réalisé selon les cinq critères précisés dans la méthode « loup » (ouvrage périmé, usé...) auquel s'ajoute la fréquence des prêts. Les documents éliminés seront mis à la disposition du personnel communal, des habitants de la commune et, à défaut, donnés à la Ressourcerie.

**Convention avec l'Agence technique départementale (ATD41) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de sécurisation des rues Sully, Gérard-Dubois et de Villemêle.** Pour sécuriser, dans ces rues, les déplacements piétons, limiter la circulation des véhicules légers et poids lourds, il va être fait appel à l'ATD41 qui fera un diagnostic, proposera un programme de travaux...



on parle de  
nous



← Sambin

## Une réunion publique avec des solutions à Sambin

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 25/06/2023 à 13:19 | Mis à jour le 25/06/2023 à 13:19



Lors de la réunion publique organisée par la municipalité.  
© (P. VASSEUR)

Une quarantaine de personnes étaient présentes à la réunion publique, organisée par la municipalité, vendredi 23 juin 2023, dès 19 h, dans le gymnase.

Guy Vasseur a d'abord énuméré les nombreux dossiers qui seraient présentés aux participants, par chacun des adjoints en compétence.

Bernard Pinon a détaillé les futurs travaux de sécurisation du bourg en matière d'aménagement de la voirie. La municipalité a fait appel à l'Agence technique départementale (ATD) pour des propositions de travaux. Une plateforme de ralentissement est proposée à l'intersection des deux routes départementales, avec un aménagement permettant une meilleure visibilité. Une double écluse serait installée route de Fougères pour limiter la vitesse. Les élus restent en attente de solutions de l'ATD pour ralentir la vitesse des automobilistes route de Pontlevoy.

La municipalité fait aussi appel à des habitants pour travailler à une expérimentation de végétalisation d'une moitié du vieux cimetière. L'audit de l'éclairage public est terminé.



## Les dossiers techniques

En 2023 sur 53 commandes ont été traitées ;

- 4 dossiers de 2021
- 24 dossiers de 2022
- 25 dossiers de 2023



Les études ont concerné les domaines suivants :

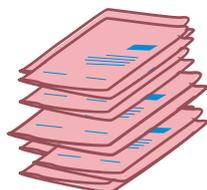
Aménagements de  
sécurité  
35

Travaux de  
voirie  
13

Marché  
topographique  
2

Conseil  
2

Ouvrages  
d'art  
1



Ils ont engendré :

➤ **32 prestations incluses dans la cotisation :**

### Pré-diagnostic de voirie – 10

- Baillou
- Bouffry
- Cour-Cheverny
- Ferté-Saint-Cyr
- Méhers
- Sassay
- Savigny-sur-Braye
- Seur
- Valaire
- Veilleins



## Diagnostic de sécurité localisé – 22

- Authon
- Cellettes
- Chaumont-sur-Loire
- Courmemin
- Marolles
- Maves
- Membrolles (Beauce-la-Romaine)
- Monteaux
- Montlivault
- Oisly
- Ouzouer-le-Marché (Beauce La Romaine)



- Pierrefitte-sur-Sauldre
- Saint-Firmin-des-Prés
- Saint-Gervais-la-Forêt
- Saint-Jacques-des-Guérets
- Saint-Jean-Froidmentel
- Sambin
- Santenay
- Sassay
- Souesmes
- Villedieu-le-Château

## ➤ 21 prestations payantes :



### Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) – 13

- Champigny-en-Beauce
- Fresnes
- Lorges
- Lunay
- Mondoubleau
- Naveil
- Fresnes
- Ouzouer-le-Marché (Beauce La Romaine) 2
- Saint-Laurent-des-Bois
- Selles-Saint-Denis
- Thoury
- Vernou-en-Sologne

### Prestations de Maitrise d'Œuvre (MOE) – 5

- Brévainville
- Mondoubleau
- Ruan-sur-Egvonne (2)
- Sougé

## Assistance à Maitrise d’Ouvrage en phase chantier (AMOE) -1

- Vievy-le-Rayé

## Études pré-opérationnelles – 2

- Fréteval
- Morée

Pour rappel la **mission AMOE** est une mission d’assistance technique en phase travaux uniquement pour des petits travaux d’entretien de voirie, proposant:

- une réunion de préparation du chantier (1/2 journée)
- une réunion de chantier pendant la période de travaux (1/2 journée)
- une réunion de réception (1/2 journée)
- la préparation et les comptes rendus de ces différentes réunions

Cette mission est proposée sous forme de forfait à 1 500€ pour couvrir essentiellement les 3 déplacements.

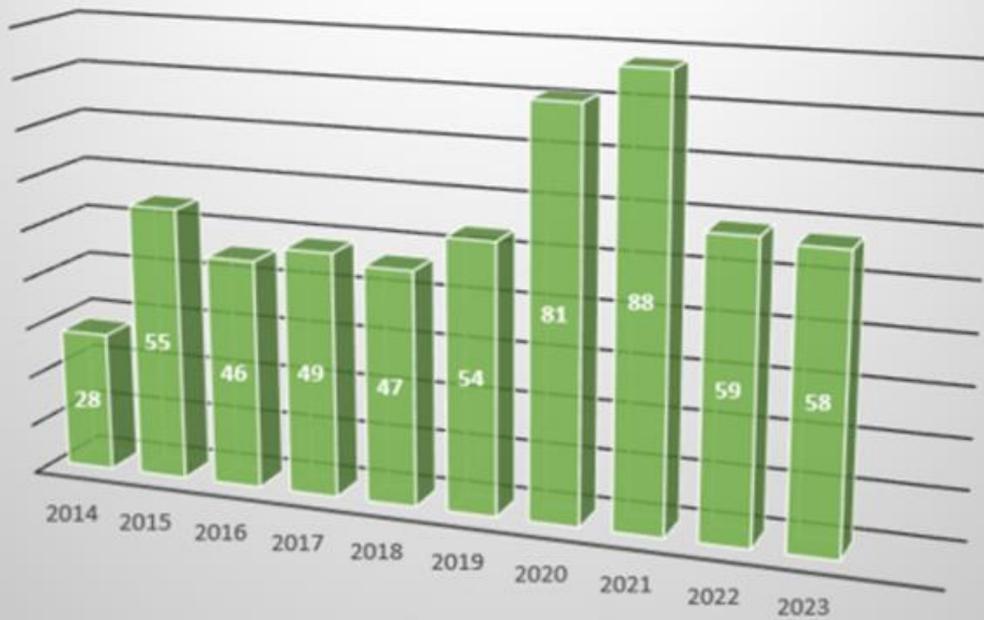
Compléments possibles via le prix de vacation à la demi-journée



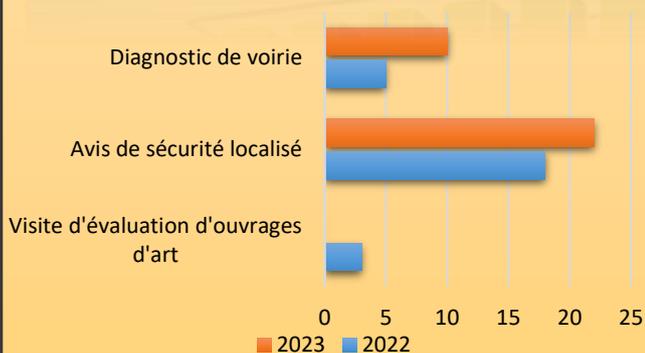
**Par rapport à 2022, le nombre de commandes est similaire.** Pour 2022, 59 études ont été commandées et 58 études pour 2023.

## Évolutions des créations de dossiers par année

### Evolution des commandes



### Prestations gratuites



### Prestations payantes



### Concernant la Gestion du Domaine Public Routier

**5 communes** ont fait appel à l'agence ce qui a engendré **5 dossiers traités**.



**AMO** : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du besoin, du programme et des études nécessaires à sa formalisation. Intègre si nécessaire la consultation pour désigner un maître d'œuvre.

**MOE** : maîtrise d'œuvre, assurée uniquement dans le cadre des études. La direction de l'exécution des contrats de travaux n'est pas prévue.

**AMOE** : assistance technique au maître d'œuvre. Elle est assurée en phase chantier uniquement pour des travaux d'entretien de voiries communales non complexes, dans la continuité du pré-diagnostic de voirie.

**Visite d'évaluation** : la visite s'entend pour un ouvrage courant ne nécessitant pas de moyen d'accès particulier de type barque ou nacelle. L'ouvrage devra par ailleurs être nettoyé de toute végétation afin de permettre une bonne visibilité des différentes parties.

**Conseil** : accompagnement technique (propositions non chiffrées), expertise, médiation sur litige dans l'exécution d'un contrat avec une maîtrise d'œuvre privée ou entreprise de BTP.

**Vacation** : à la demi-journée, concerne les prestations d'assistance pendant les phases travaux (réunion de préparation, vérification ponctuelle du respect du marché dans son exécution, assistance aux opérations de réception, ...). En sont exclus les actes propres à la direction de travaux.



**Assistance à la définition du besoin** : analyse du besoin exprimé par le maître d'ouvrage. Formalisation en termes d'objectifs, d'orientations et de contraintes techniques (étapes, intervenants, ...).

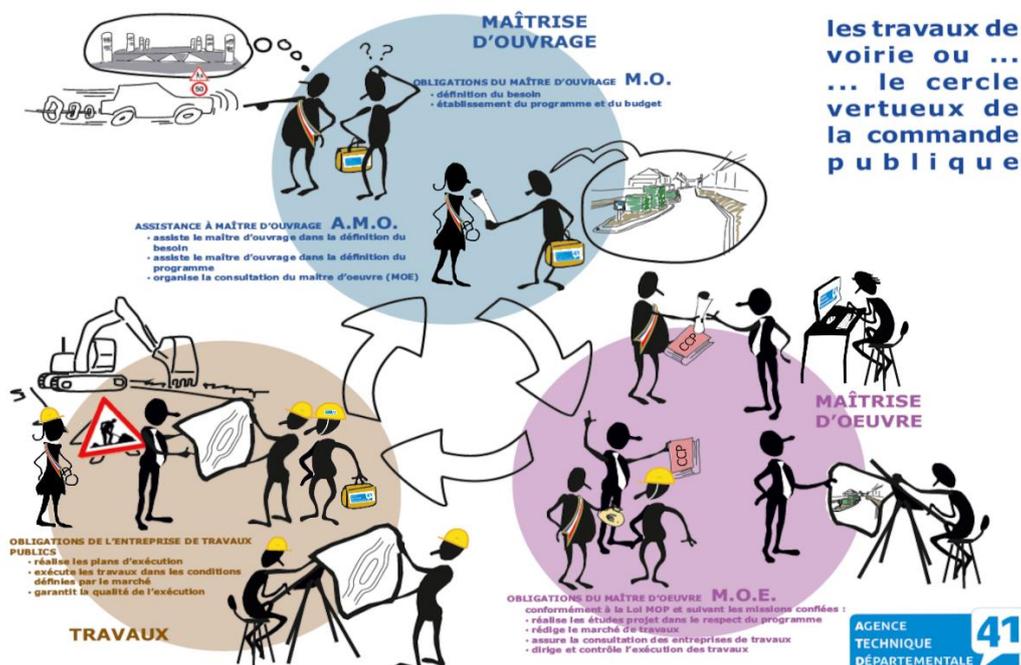
**Assistance à la définition du programme** : comprend les études d'opportunité/faisabilité économique, organisationnelle et technique de l'opération, ainsi que l'évaluation des impacts sur le périmètre étudié à court et moyen termes. Elle détermine également la liste des études préliminaires nécessaires à la formalisation des besoins.

Une mission de maîtrise d'œuvre partielle pourra être confiée à l'agence pour la réalisation de ces études. Si nécessaire, une approche financière pourra être réalisée pour définir l'enveloppe financière.

**Marché de MOE** : comprend la rédaction du cahier des charges pour la consultation de maîtres d'œuvres, sur la base du programme défini. Une assistance durant la consultation sera assurée ainsi qu'une assistance pour l'analyse des offres et la réunion de démarrage.

**AVP / PRO** : études d'avant-projet et/ou de projet, permettent de confirmer la faisabilité des travaux et d'en établir le coût prévisionnel. Le dossier contient les schémas de principes et l'estimation correspondante.

**DCE** : dossier de consultation des entreprises comprenant la rédaction du dossier, l'assistance dans l'analyse des offres et la réunion de démarrage.

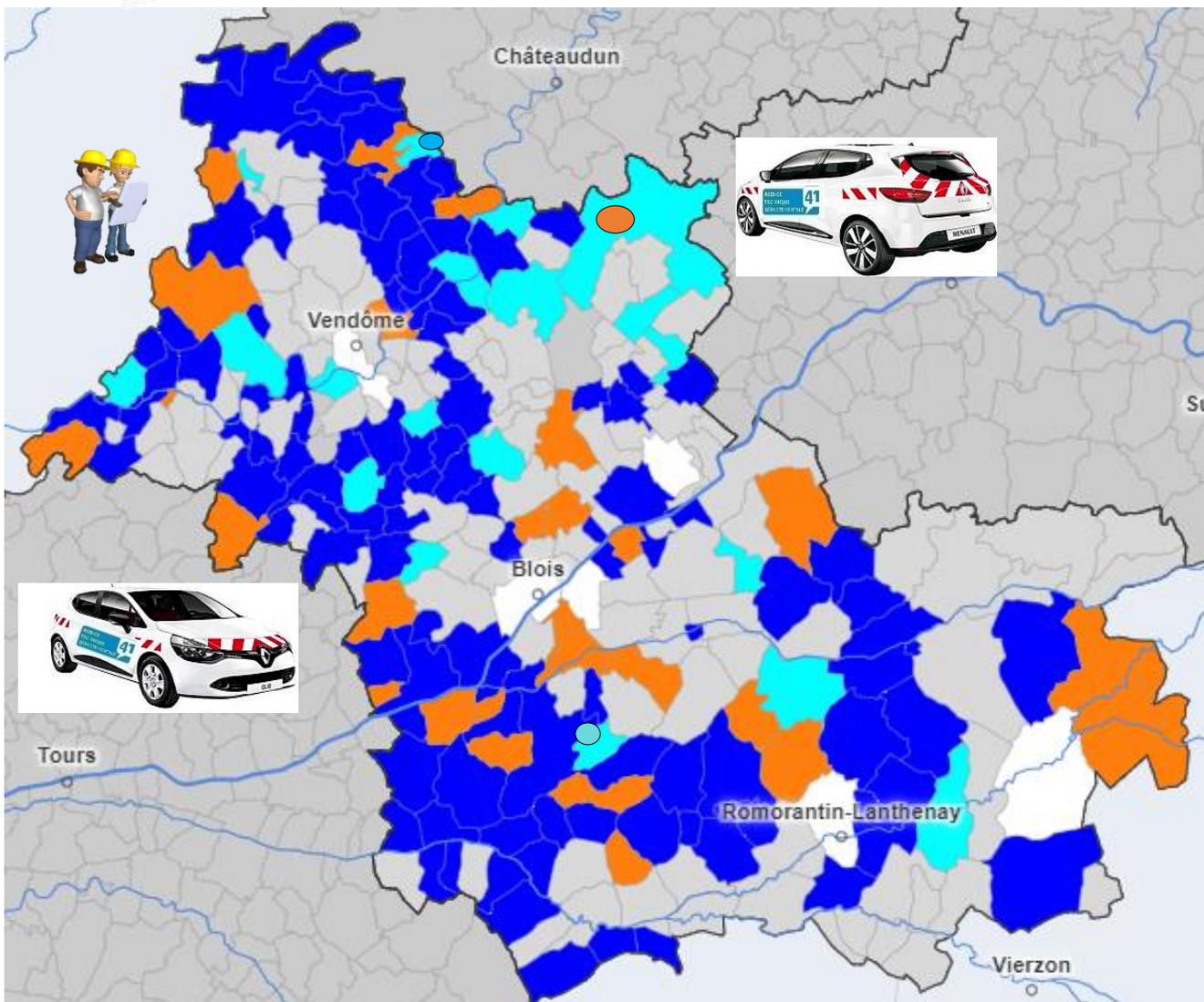


## DOSSIERS TRAITES en 2023

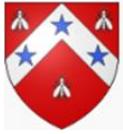


### Ensemble des communes adhérentes

- ||||| 32 Prestations incluses
- ||||| 21 Prestations payantes
- ||||| Communes adhérentes



Quelques photos d'exemples de projets réalisés en 2023 sur la base d'études de l'ATD...



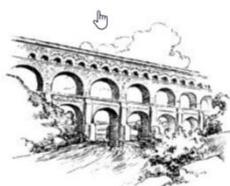
## RUAN SUR EGVONNE

### Visite d'évaluation d'ouvrages d'art

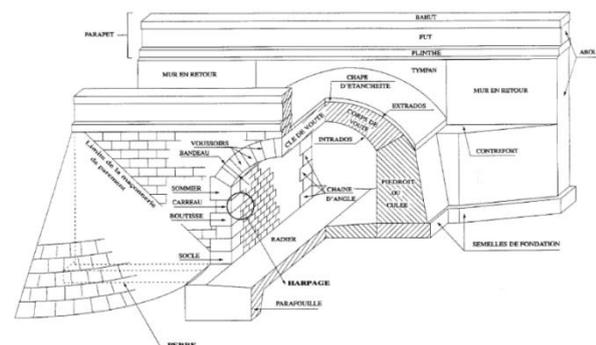
Commande AMO le 13 juillet 2020

Départ des travaux en 2023

Vue aval de ce beau pont maçonné. La présence de ronces sur le tympan et les murs en retour est importante.



OUVRAGE EN MAÇONNERIE AVEC MURS EN RETOUR



*Vue sur une des quelques fissures du dessus de l'ouvrage, pas trop graves pour le moment. On distingue bien la terre accumulée sur le côté de l'ouvrage source d'humidité et d'infiltration néfastes pour les structures de l'ouvrage.*

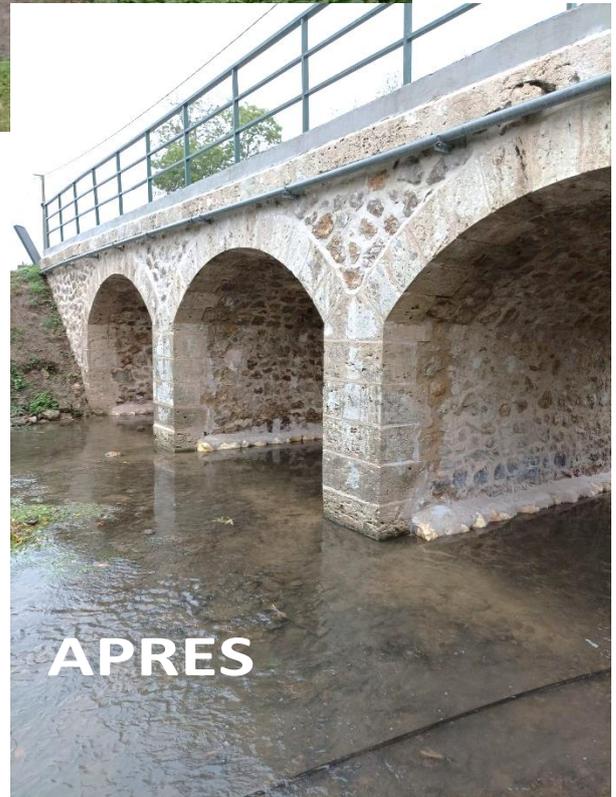


*En amont rive droite le garde-corps est descellé et la corrosion est importante. Le lierre est à*



*Certaines parties très endommagées ou subissant de la rouille perforante sont à remplacer*





## VIEVY LE RAYE

### Marché de Travaux, rue de l'Église et du cimetière (AMO)



*-Commande 13 février 2022  
Visite Mars 2023  
-fin des travaux en 2023*





AVANT



APRES





AVANT

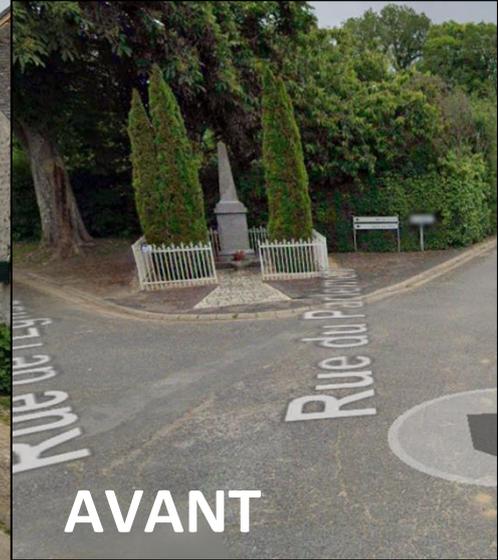


APRES





AVANT



AVANT



APRES



APRES

## FAYE

### Avis technique pour réalisation d'un espace de stationnement (AMO)

-Commande 28 juin 2021

Visite septembre 2021

-fin des travaux en 2023



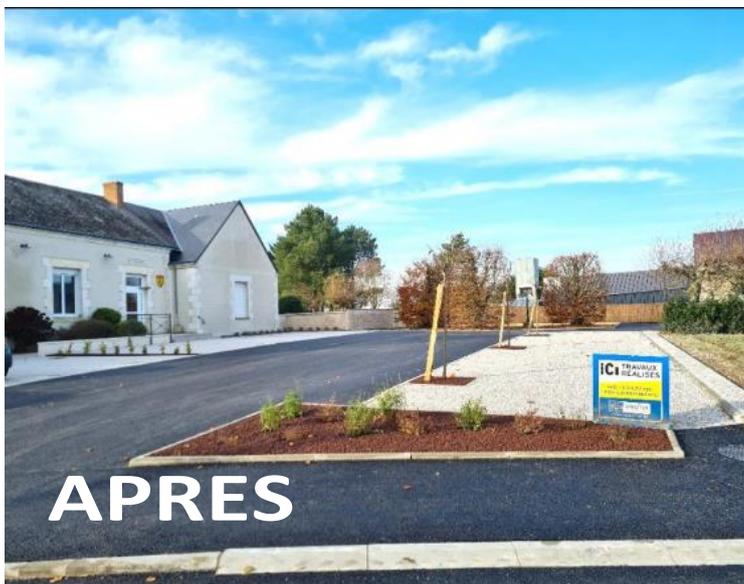
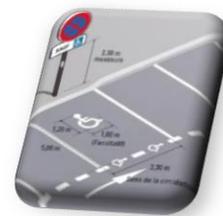
AVANT



AVANT



AVANT



APRES



APRES



APRES



## LE BILAN FINANCIER

L'exécution du budget de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

### Investissement :

Dépenses 2023	0.00 €
Recettes 2023	+ 1 167.45 €
<b>Résultats de l'exercice 2023</b>	<b>+ 1 167.45 €</b>
Report du résultat antérieur 2022	+ 11 840.58 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 13 008.03 €</b>

### Fonctionnement :

Dépenses 2023	- 306 945.55 €
Recettes 2023	+328 556.33 €
<b>Résultats de l'exercice 2023</b>	<b>+ 21 610.78 €</b>
Report du résultat antérieur 2022	+ 205 864.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 227 475.54 €</b>

Le détail par chapitres budgétaires est présenté ci-après.

### Investissement :

Dépenses : **0.00 €**

Recettes : **1167.45 €**



## Fonctionnement :

Dépenses : **306 945.55 €**

Le premier constat est que le volume global des dépenses de fonctionnement a légèrement diminué par rapport à 2022 (**325 455.29 €** en 2022). En revanche, la répartition en pourcentage entre les différents chapitres n'évolue quasiment pas.

**Les dépenses de personnel** sont passées de 281 947.44€ € en 2022 à 271 577.57€ en 2023, baisse due au recrutement d'un technicien arrivé en fin d'année, et une fin de mise à disposition milieu d'année.

**Les charges de fonctionnement** sont passées de 40 236.15 € en 2022 à 34 550,59 € en 2023. Les charges en termes de location, nettoyage des locaux, usage de véhicule pour déplacements n'ont pas évolué de manière significative.

**12%**

chap. 11

charges de fonctionnement



**88%**

chap. 12

charges de personnel



Recettes : **328 556.33 €**

**10%**

chap. 70

prestations payantes



**47%**

chap. 75

cotisation CD41



**38 %**

chap. 75

cotisation communes



**< 5 %**

chap. 75 et 60 Charges  
diverses de gestion  
courante



La part de la cotisation du Conseil départemental est toujours prépondérante dans les recettes de fonctionnement et représente environ la moitié des recettes.

Le montant total des cotisations légèrement plus élevé par rapport à l'année précédente, 122 037.00 € pour 2022 et 125 104.00 € pour 2023. Ceci est dû à l'augmentation de nombre d'adhérents de 170 pour 2022 par rapport à 176 pour 2023 soit 6 communes supplémentaires.

Cette augmentation devrait encore se poursuivre sur 2024

La facturation des prestations payantes est passée de 88 730 € € en 2022 à 31 720 € en 2023 soit une diminution de 35%. Cette dernière s'explique par un nombre plus important de dossiers entrant dans le cadre de la prestation incluse.

Le chapitre des charges de gestion courante correspond à l'équilibre budgétaire des Tickets Restaurant, les arrondis des prélèvements à la source et le remboursement des cotisations CNRACL pour l'agent en détachement sur une autre collectivité.

### **Résultat d'exercice :**

Les résultats de l'exercice 2023 affichent un excédent de 21 610,78 € en fonctionnement, expliqué par une baisse de dépenses sur les chapitres 11 (fonctionnement) et 12 (charges de personnel). Les dépenses de ces deux chapitres devraient augmenter en 2024, car les charges salariales seront calculées sur l'année complète. Des dépenses en termes de charges de fonctionnement viendront également s'ajouter suite au déménagement prévu dans les nouveaux locaux en 2024, engendrant des dépenses liées à la rénovation des bureaux et divers frais de fournitures de bureau.

Indépendamment de cela, les recettes permettent actuellement de compenser les charges, et donc de générer un autofinancement.

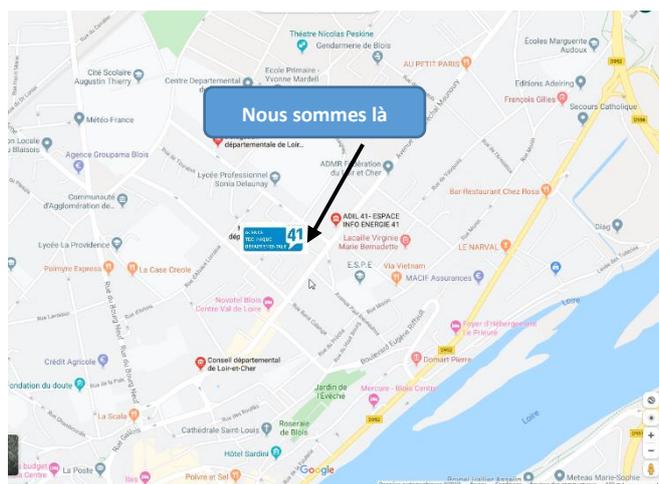
La situation financière est donc très saine.



## La localisation

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux  
de la Cité Administrative de BLOIS  
34 avenue Maunoury - Porte B - 2<sup>ème</sup> étage.

02 54 58 41 51  
contact@atd41.fr



Nos horaires  
d'ouverture



### Les horaires d'ouverture de l'ATD :

du lundi au jeudi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 17H00

le vendredi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 16H30.